

Nouméa, le 3 septembre 2010

## **Communiqué du président du gouvernement**

Le conseil d'administration du Fonds nickel s'est réuni ce jour au siège du gouvernement, sous la présidence de Philippe GOMES.

Le Fonds nickel est un établissement public créé en mars 2009, afin, d'une part, de permettre au secteur de la mine et de la métallurgie de faire face aux situations de crise, et d'autre part, de réhabiliter les sites dégradés, par le passé, par les activités minières. Il succède au dispositif antérieur du « fonds de concours pour le soutien conjoncturel du secteur minier ».

**Le conseil d'administration a approuvé le rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2009, ainsi que son compte de gestion.** Ces documents font ressortir que l'établissement a, dès sa première année de fonctionnement, pleinement rempli ses missions.

En effet, la création du Fonds nickel est intervenue dans un contexte économique dégradé, marqué notamment par le plan d'amélioration de la compétitivité de la SLN et la fermeture de l'usine de Yabulu. La situation de crise permettait l'intervention du Fonds Nickel selon les deux modes prévus par ses statuts.

D'une part, l'établissement a pris partiellement en charge les cotisations sociales patronales des entreprises du secteur minier subissant les effets de la crise. **19 entreprises ont pu en bénéficier, pour un montant, sur 9 mois, de 144 millions de francs.** Le montant pris en charge et le nombre d'entreprises ont diminué chaque trimestre, illustrant l'amélioration progressive de la conjoncture économique. **De fait, le gouvernement a pu, le 30 mars 2010, prendre un arrêté déclarant close la situation de crise affectant le secteur minier.**

D'autre part, l'établissement a commandé des travaux visant à réparer ou compenser des dégradations environnementales d'origine minière, auprès d'entreprises minières contraintes, du fait de la crise, à des cessations partielles ou totales d'activité. **Le montant total des travaux lancés d'avril 2009 à mars 2010 s'élève à 173 millions de francs,** répartis sur six chantiers. Ceux-ci ont apporté de l'activité à des sous-traitants des sites miniers de Nakéty (Canala), Ouasséoua et M'Béri (Kouaoua), Tontouta (Païta), Népoui (Pouembout). Ils ont permis l'aménagement de zones de décantation, le curage d'un creek, et la réhabilitation d'une mine et de sa piste.

Ces deux modes d'interventions se sont avérés complémentaires et efficaces, assurant le maintien des effectifs et des moyens de production des entreprises du secteur, qui ont ainsi pu accompagner et profiter de la reprise économique.

Ces interventions ont été possibles grâce aux recettes de l'établissement :

- à titre exceptionnel, le virement des crédits du fonds préexistant, soit 1,71 milliards de francs
- de façon récurrente, le produit de la « redevance superficielle » acquittée par les titulaires de concessions minières, soit 242 millions de francs en 2009

**Le conseil d'administration du fonds a également constaté le bon état d'avancement du projet de « programme pluriannuel de réhabilitation des sites miniers dégradés »**

Le Fonds nickel doit préparer un programme de réhabilitation à moyen terme. Il a effectué un recensement des sites miniers abandonnés sur le territoire, et engagé la définition des sites qui devront être traités en priorité, en fonction de 6 principaux critères :

- existence d'un péril imminent ;
- ampleur et dynamique des dégradations minières ;
- impacts sur la ressource en eau, les cours d'eau et le lagon ; les zones inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO sont à ce titre tout particulièrement identifiées ;
- impacts sur la population, les infrastructures et l'activité économique ;
- type et coût des réhabilitations à engager ;
- adhésion des populations et intérêt pour le développement local.

Hormis la centaine de sites dégradés relevant de la responsabilité d'entreprises identifiées, la direction du Fonds nickel a recensé environ 200 sites a priori éligibles à une intervention publique, dont une quarantaine sur lesquels des interventions sont en cours ou programmées à court terme par les communes et les provinces.

Cet inventaire devra être complété, sur des secteurs jamais étudiés jusqu'à présent, notamment Bourail, Dumbéa, et le Mont-Dore. La caractérisation de certains sites de cette liste devra également être affinée, d'autant que, du fait de la baisse de la teneur minimale en nickel permettant l'exploitation viable d'une mine, certains sites peuvent redevenir valorisables : le cas échéant, le respect des exigences environnementales fixées par le nouveau code minier garantissent alors que ces sites, après cette « seconde vie », seront à terme correctement fermés.

**Le projet de programme pluriannuel sera présenté au cours du dernier trimestre 2010 à la profession, aux provinces et aux communes. Il devra être approuvé par le conseil d'administration du Fonds nickel avant la fin de l'année.**

Le conseil d'administration a confirmé son ambition d'une augmentation significative du rythme des réhabilitations, par rapport aux dispositifs antérieurs existants. **Un montant annuel de travaux l'ordre de 500 millions de francs est envisagé.**

Philippe GOMES

Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,  
Président du Fonds Nickel